



La construction des sacristies et la restauration de la façade méridionale de l'église Sainte-Croix de Bordeaux à la fin du XIXe siècle

Par *Laetitia Barragué* *

L'église romane Sainte-Croix de Bordeaux a fait l'objet de plusieurs campagnes de restaurations tout au long du XIXe siècle. Si l'intervention de l'architecte Paul Abadie sur la façade de l'édifice est restée célèbre pour son radicalisme, d'autres travaux de grande importance eurent comme objectif de mettre en valeur les parties romanes de l'édifice, voire de supprimer les adjonctions postérieures à l'époque médiévale. Les travaux menés par les architectes municipaux Gabriel-Joseph Durand entre 1841 et 1848, puis Charles Burguet entre 1862 et 1865, sont relativement bien identifiés. Par contre, la grande campagne de travaux qui aboutit à la réhabilitation de la galerie nord du cloître et à la restauration du chevet, en dépit de son importance, restait mal connue.

La décision de transférer des sacristies dans la galerie de l'ancien cloître accolée au mur gouttereau sud de Sainte-Croix posa la question de l'intégration d'une construction nouvelle à un édifice plus ancien, dont l'architecture avait déjà été remaniée aux époques gothiques et modernes.

De multiples projets furent successivement proposés entre 1885 et 1892 ; celui de Lucien Magne, architecte des Monuments historiques, fut finalement retenu en raison de sa simplicité et de sa prise en compte des éléments architecturaux encore présents (fig. 1). Cette réalisation s'inscrit dans le cadre d'une réflexion générale sur l'éthique de la restauration : une loi votée en mars 1887 rend obligatoire l'assentiment du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pour tout projet

d'aménagement au sein d'un monument classé. Ainsi, suite aux excès de zèle de certains architectes, l'intégrité du monument est replacée au centre des préoccupations.

Les grands travaux d'urbanisme et la politique de dégagement des monuments historiques

Le XIXe siècle fut sans conteste une période de grands bouleversements pour les villes françaises ; l'extension du tissu urbain conduit les politiques à transformer le visage de villes ayant conservé un plan issu du Moyen Age ; on s'attelle d'abord à détruire les remparts ou à en élargir les portes afin de faciliter la circulation, et d'occasionner par là même la mise en route de nouveaux chantiers. Mais c'est surtout le percement de grands axes de circulation qui va modifier en profondeur l'aspect du paysage urbain, ce qui fait dire à Paul Léon que « la réalisation des plans de voiries a causé plus de destructions que les plus violentes émeutes »¹.

* Cette étude fait suite à un mémoire de DEA en Histoire de l'Art du Moyen Age, sous la direction du professeur Jacques Lacoste, portant sur les restaurations de l'église Sainte-Croix au XIXe siècle.

1 Léon, Paul, La vie des monuments français, Paris, Picard, 1951, p. 316.



Fig. 1. - Vue des sacristies.

Il est vrai que l'obsession de concevoir des rues au tracé parfaitement rectiligne a conduit à la perte de nombreux vestiges archéologiques, malgré les protestations de la Commission des Monuments historiques relayées par les érudits. On ne compte par exemple plus le nombre d'églises parisiennes qui eurent à souffrir du plan tracé par Napoléon III et mis en œuvre par Haussmann². A Bordeaux, le percement de l'actuel cours Alsace-Lorraine décidé en 1865 aboutit à la démolition du cloître de Saint-André.

D'autre part, cette volonté d'assainir et d'aérer l'espace urbain, conjugué à un désir de mettre en valeur les monuments anciens, conduit les pouvoirs publics à mettre en valeur ces témoins du passé en éliminant les constructions parasites menaçant la conservation de l'édifice, ou qui nuisent simplement à son aspect. C'est ainsi que les églises et cathédrales, auparavant engoncées dans le tissu urbain, se retrouvent isolées au centre d'immenses places, et leurs abords immédiats sont protégés par de hautes grilles. Les exemples sont abondants, et l'on se contentera de citer les cas de la cathédrale de Bordeaux, qu'entoure désormais la vaste place Pey-Berland, et de l'église Saint-Michel.

Dans le cas de Sainte-Croix, c'est le percement de la rue de Tauzia reliant la place de l'église à la gare Saint-Jean qui aboutit à la destruction partielle des anciens bâtiments conventuels, et par conséquent au déménagement de l'hospice des vieillards, installé là depuis la fin du XVIII^e siècle (fig. 2). Tandis que le dégagement de l'angle sud-ouest du clocher rend nécessaire des travaux de restauration, l'idée de transférer les sacristies le long du flanc sud de l'édifice afin de dégager le chevet roman est rapidement mise sur pied.

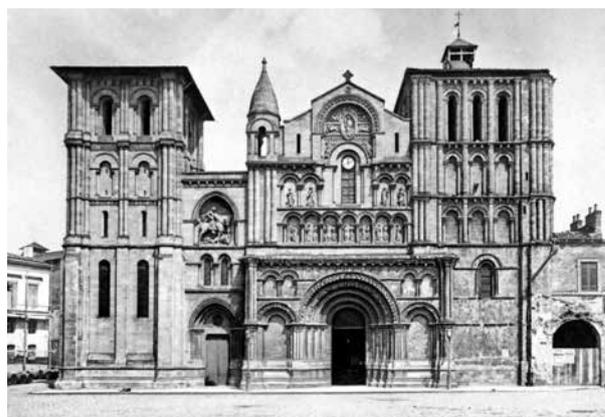


Fig. 2. - Façade occidentale en 1885 (photographie de Labadie).

Fig. 3. - Vue des cloîtres avant leur démolition – dessin d'Emilien Piganeau (S.A.Bx.).

La Commission des Monuments historiques de Gironde, avait, fait remarquer, dès 1841 la nécessité d'isoler l'édifice : « on a déjà signalé plusieurs fois combien l'abside de Sainte-Croix et ses colonnes avaient à souffrir d'être encadrées dans les servitudes d'un hôpital »³. Mais, faute de moyens financiers et de solution pour remplacer les sacristies modernes, ces aménagements ne furent pas réalisés. La démolition de la partie de l'hospice accolée à l'église (il n'en sera conservé que le corps de logis principal) fournit enfin au conseil de fabrique l'occasion de lancer ce projet, qui sera porté par Alphonse Ricard.

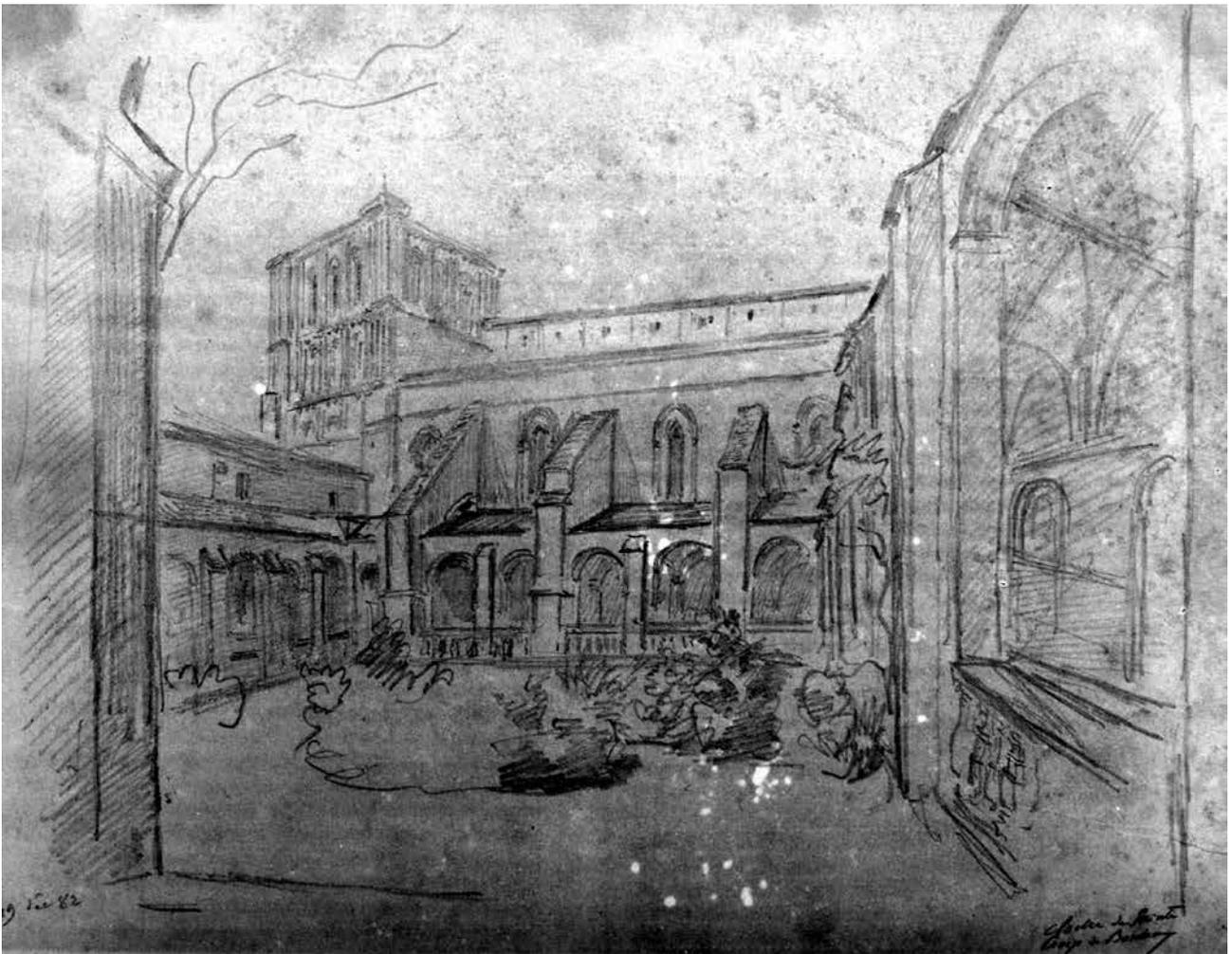
Les premiers projets de restauration (1885-1892)

La genèse du projet est mal connue ; on sait toutefois que la préoccupation principale de la fabrique de Sainte-Croix est la conservation du clocher méridional de l'église. En effet, la démolition en cours d'une partie de l'hospice en février 1884 donne lieu au démontage de la porte monumentale située au sud de la façade occidentale, réutilisée pour la Maison cantonale du VI^e canton, d'après l'abbé Chauliac⁴ (fig. 3). Ces travaux font apparaître la nécessité de consolider l'angle sud-ouest de la tour. L'architecte Alphonse Ricard, « gérant de la société civile du quai de Paludate », quartier dans lequel il exerce un quasi-

2 Léon, Paul, *La vie des monuments Français*, p. 318-320.

3 *Compte-rendu des travaux de la Commission des Monuments et Documents historiques du département de la Gironde*, Bordeaux, année 1841, p. 51.

4 Chauliac, *Histoire de l'abbaye Sainte-Croix de Bordeaux*, Paris, 1910.



monopole ⁵, propose de dégager complètement le clocher des adjonctions modernes et de reprendre en sous œuvre l'angle ainsi mis à nu ; un devis de mai 1885 estime ces opérations à 9200F ⁶. L'autre préoccupation concernant ces démolitions porte sur la galerie nord des anciens cloîtres, qui, accolée à l'église, n'est pas menacée par le percement de la rue de Tauzia ; le service des bâtiments communaux suggère donc de la démolir ou de la restaurer ⁷ (fig. 4).

L'avant-projet de 1885

En septembre 1885, Ricard soumet un avant-projet pour un éventuel transfert des sacristies dans la galerie du cloître préservée, apparemment suite à une demande de la municipalité ⁸ ; le montant des travaux s'élèverait à un peu moins de 50.000F ; en comptant le concours du conseil de fabrique, de la Société civile du quai de Paludate ainsi que divers dons, on demande à la ville de prendre à sa charge les 35.000F

manquants. Une planche réalisée par l'architecte, non datée et conservée aux archives municipales ⁹, correspond peut-être à ce projet qui fut laissé sans suites (fig. 5). On peut y voir un plan de la construction, ainsi qu'une vue en élévation ; l'ordonnance générale est identique à celle du projet de 1888 :

⁵ Il sera notamment chargé de la transformation du corps de logis principal de l'Hospice des Vieillard afin d'y loger l'école des Beaux-Arts de Bordeaux entre 1887 et 1890, puis de la façade des chais Descas sur le quai de Paludate entre 1890 et 1893. Cf. R. Coustet, M. Saboya, *Bordeaux le temps de l'histoire*, Bordeaux, Mollat, 1999.

⁶ A.M.Bx., 4015 M 11, lettre au maire du 5 mai 1885 et devis du 27 mai.

⁷ A.M.Bx., 4015 M 11, lettre au maire du 7 mai 1885.

⁸ Ce premier projet, évoqué lors de la délibération du conseil municipal du 7 août 1888, hormis la planche que nous présentons ici, ne nous est pas parvenu.

⁹ A.M.Bx., 4015 M 13.



Fig. 4. - vue de la façade méridionale après la démolition des cloîtres – dessin d'Emilien Piganeau (S.A.Bx.).

un porche occidental précède une longue pièce faisant office de sacristies, de même largeur que la galerie du cloître ; les contreforts de ce dernier sont laissés apparents. Contre l'extrémité méridionale du transept, un petit bâtiment à deux étages est présenté comme étant la maison du sacristain ; elle est reliée aux sacristies par une porte. Le décor est imaginé dans le goût néo-roman : la face méridionale du porche, ainsi que la première travée orientale des sacristies nouvelles, s'ouvrent chacune par une porte rectangulaire encadrée de colonnettes à chapiteaux, au-dessus de laquelle court une arcature montée sur des colonnettes, et dont l'archivolte reçoit un bandeau sculpté. Les six travées centrales sont séparées par des contreforts soulignés d'un bandeau sculpté ; trois d'entre eux sont les vestiges du cloître moderne, et les contreforts plus discrets avec lesquels ils alternent sont ornés à leur sommet d'un arc monté sur colonnettes et couronné d'un petit gâble. Chacune de ces travées est décorée d'une arcade dans laquelle prend place une rose polylobée. Quant au logement du sacristain, il est rigoureusement identique à celui qui sera proposé en 1888, que nous verrons plus en détail.

Le conseil de fabrique accepte ce transfert le 1^{er} juillet 1886 seulement, ce délai étant sans doute imputable à la coûteuse remise à neuf de la charpente récemment décidée en urgence par le conseil municipal, et réalisée entre 1886 et 1887 pour 16653F. Considérant que « les constructions affectées actuellement aux sacristies, présentant à l'extérieur un aspect des plus choquants, qu'elles cachent en partie l'abside si grandiose de l'Eglise ; que si cet aspect difforme n'était pas remarqué avant la démolition de l'hospice des Vieillards, il frappe aujourd'hui tous les regards », il décide de consacrer 10.000F à l'exécution des travaux ¹⁰.

Si cette délibération est immédiatement à la connaissance du conseil municipal, il faut attendre plus de deux ans pour que ce dernier se prononce en faveur de cette intervention, d'après les plans dressés par l'architecte le 2 juillet 1888.

10 A.M.Bx., 4015 M 11.

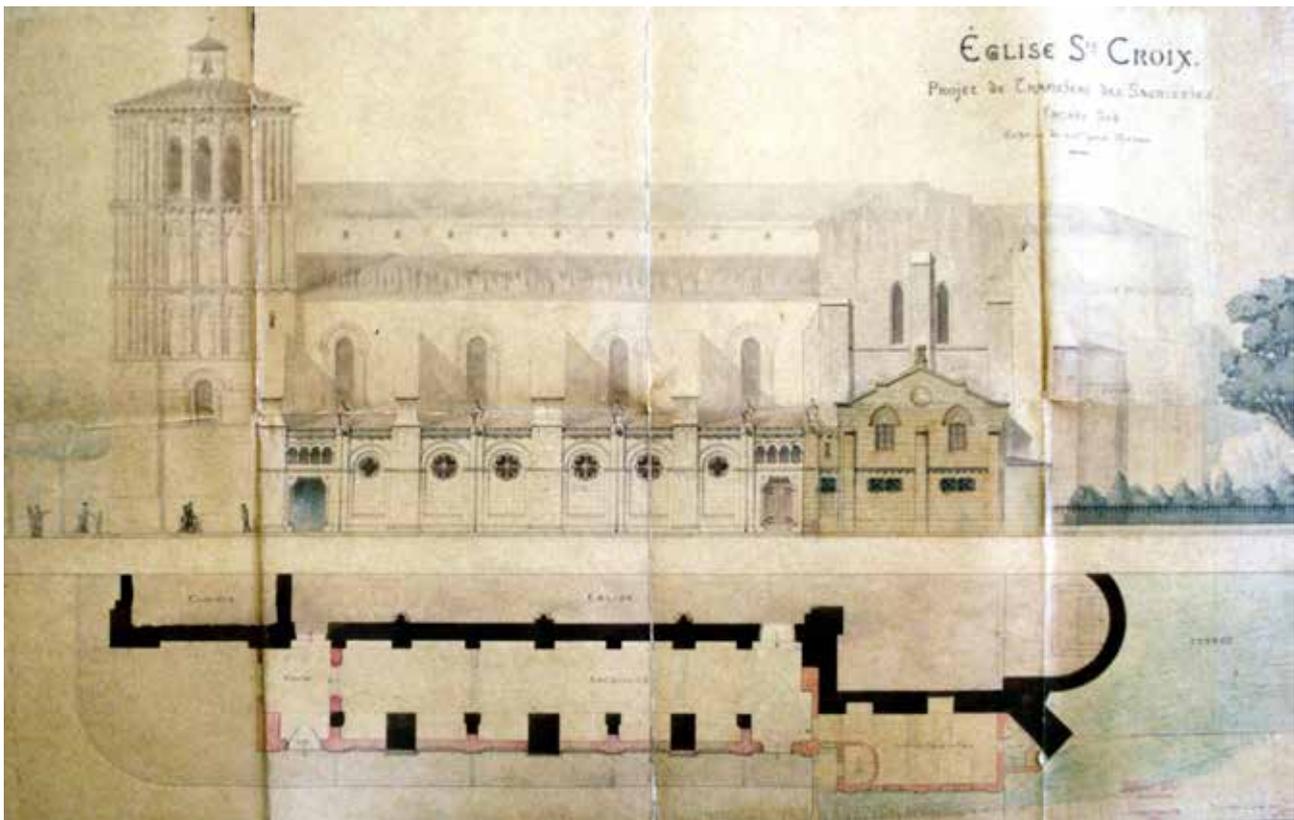


Fig. 5. - Projet de construction des sacristies par Alphonse Ricard de 1885 (?)
– Plan et élévation (A.M.Bx.).

Le projet de juillet 1888

Remis au maire le 12 juillet, il prévoit d'une part les travaux d'appropriation de la façade sud et la rénovation du clocher, et d'autre part l'édification des sacristies, pour un total de 50344F. Si les devis ne nous sont pas parvenus, différents dessins, à savoir un plan, une vue des façades sud et ouest, le détail d'une travée et une vue en coupe ont été conservés (fig. 6 et 7).

La construction comporte trois parties distinctes : un porche, calé entre le clocher et le premier pilier des cloîtres, permettrait l'accès aux sacristies et à l'église par une porte déjà existante. Largement ouvert, il comprend deux arcades en plein cintre sur le coté occidental et une au sud ; leurs piédroits sont dotés de colonnes qui soutiennent des chapiteaux à décors végétaux, et l'extrados des arcs reçoit un fin bandeau orné. La partie inférieure de l'entablement, délimité par un cordon, comporte un décor de modillons à motifs variés que surplombe une corniche à écailles ; au-dessus, une frise nue est couronnée d'une corniche plus discrète. Deux contreforts, placés le long de l'angle sud-ouest, assurent la solidité de l'ouvrage.

Les sacristies elles-mêmes occupent tout le bas-côté jusqu'au transept, et s'intègrent à la galerie du cloître dont les piliers et les voûtes sont conservées ; à l'extérieur, les trois gros contreforts modernes sont laissés apparents. Le découpage des travées reste identique : au nombre de six, elle sont percées de baies jumelées en plein cintre, et leur décor reprend les caractéristiques de celui rencontré sur le porche ; il en est de même pour la corniche, ici placée plus haut. La septième travée, faisant office de passage vers la maison du sacristain, reçoit un arc aveugle dessiné sur le modèle de l'arcature du porche, dans lequel est encastrée une porte.

Le bâtiment accolé au transept rompt l'unité de style observée jusqu'ici, bien que la frise de modillon soit poursuivie afin de marquer la limite entre les deux étages de cette annexe, sensée accueillir une salle pour la maîtrise et le logement du sacristain. Ainsi apparaissent au rez-de-chaussée des fenêtres jumelées de forme rectangulaire, tandis que les plus larges ouvertures du premier étage sont surmontées d'un petit tympan en arc brisé.

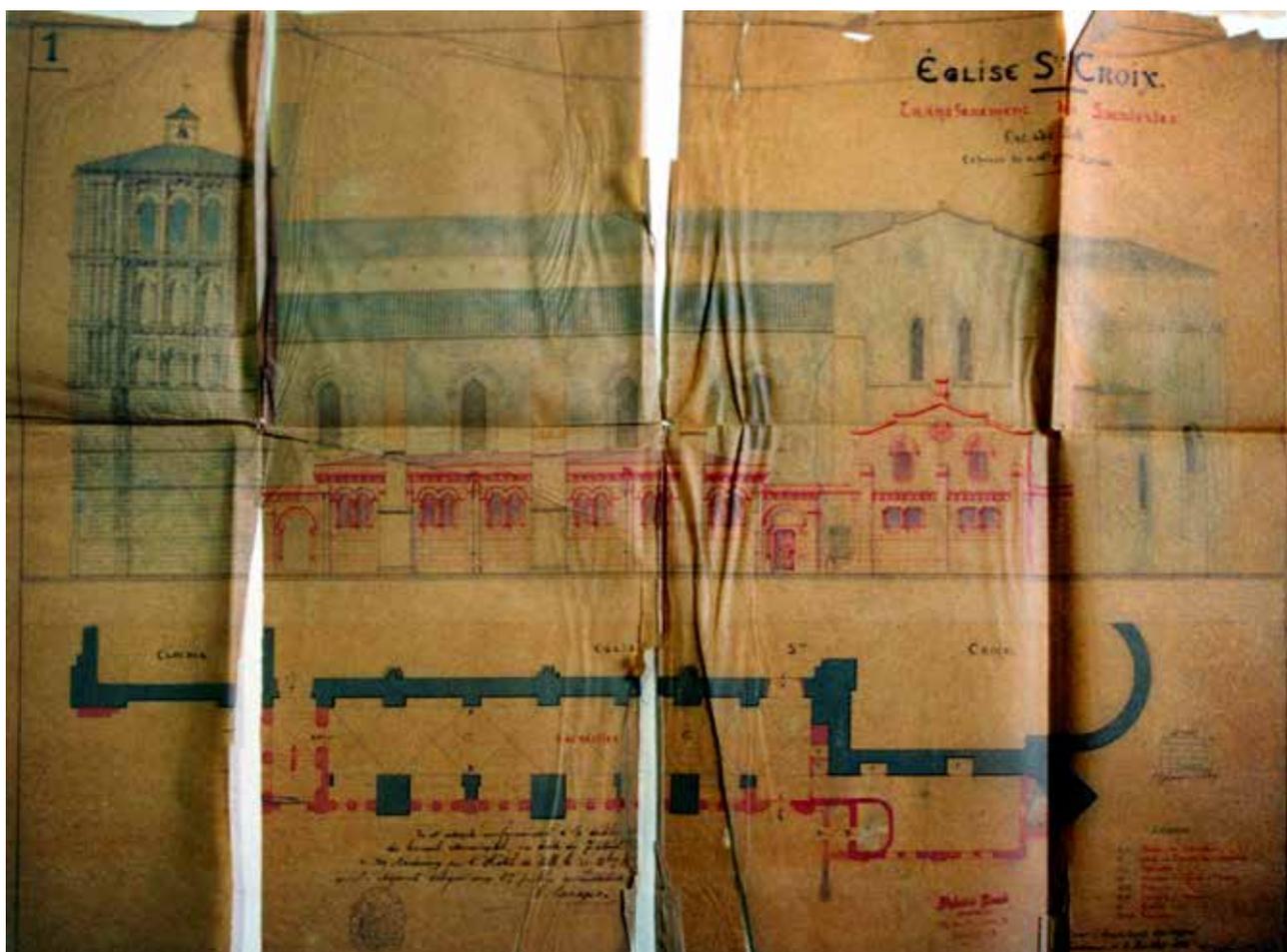


Fig. 6. - Projet de construction des sacristies par Alphonse Ricard du 2 juillet 1888 – Plan et élévation (A.M.Bx.).

La sobriété de l'ensemble témoigne d'un souci d'accommoder la construction nouvelle aux bâtiments anciens ; selon l'architecte, le choix d'avoir conçu la partie occidentale dans un style néo-roman et le logement du sacristain dans un « style ogival » va dans ce sens. Les sacristies se rapprochent donc davantage du décor du clocher et « de la partie de l'église à laquelle cette façade se relie », alors que la maison du sacristain s'accorde avec l'extrémité du bras du transept contre lequel elle est placée.

Si l'idée de Ricard est louable et le projet séduisant, il faut reconnaître que les bâtiments installés dans l'ancienne galerie du cloître ne s'accordent guère avec le mur gouttereau ; en effet, si celui-ci remonte bien à l'époque romane, le décor des baies remonte au XIII^e siècle. On se retrouve alors sur la même façade avec un mur en moellons percé de fenêtres gothiques, des contreforts modernes et une sacristie néo-romane, ce qui confère à cette façade un aspect hétéroclite.

La question est soumise au conseil municipal lors de la séance du 7 août de la même année ¹¹. Les avantages de cette opération sont mis en avant ; on se débarrasserait ainsi de bâtiments à l'« aspect délabré », n'ayant « aucun caractère artistique » et le chevet de l'église, « qui est très remarquable » serait mis en valeur au sein du nouveau square s'étendant de Sainte-Croix jusqu'à la fontaine des Bénédictins.

Les réparations à faire à la façade méridionale sont évoquées en détail ; on souhaite tout d'abord dégager complètement le clocher et réparer sa partie basse, car des creusements avaient été effectués dans le mur pour agrandir une pièce de l'hospice, puis remettre en état la maçonnerie du bas-côté ainsi que les sculptures et les moulures des fenêtres.

¹¹ A.M.Bx, 4015 M 11.



Fig. 7. - Projet de construction des sacristies par Alphonse Ricard du 2 juillet 1888 – détail de la première travée occidentale (A.M.Bx.).

La commission chargée du dossier, pour laquelle le projet des nouvelles sacristies paraît « assez satisfaisant » car il « atténue autant que possible l'effet fâcheux que produisent toujours des constructions nouvelles ajoutées à un monument ancien et d'un style bien caractérisé », ajoute enfin que si ce transfert est refusé, il faudra dépenser d'importantes sommes (environ 24.000F) pour la restauration des sacristies modernes, du cloître et du clocher.

Devant de tels arguments, le conseil ne peut qu'adhérer à ces conclusions, et envoie le dossier au préfet afin qu'il soit soumis à la Commission des Monuments historiques de Gironde.

Les observations de la Commission parviennent à Ricard en avril 1889¹². Celle-ci critique d'abord l'aménagement intérieur des bâtiments ; le logement du sacristain, trop imposant, devrait être reporté au rez-de-chaussée au dessous duquel une cave devrait être creusée, et la salle des chantres serait installée dans les deux premières travées jouxtant le porche occidental. Mais le principal reproche formulé à l'égard du projet concerne le décor choisi ; on juge préférable de créer une façade dans le style du cloître qu'on a choisi de conserver, et non pas dans le style roman, considéré comme anachronique. Ricard est par conséquent prié de concevoir un nouveau projet, qui devra ne pas excéder le budget imparté.

12 A.M.Bx, 4015 M 10, lettre de Laroque, adjoint du maire délégué aux travaux publics du 17 avril.

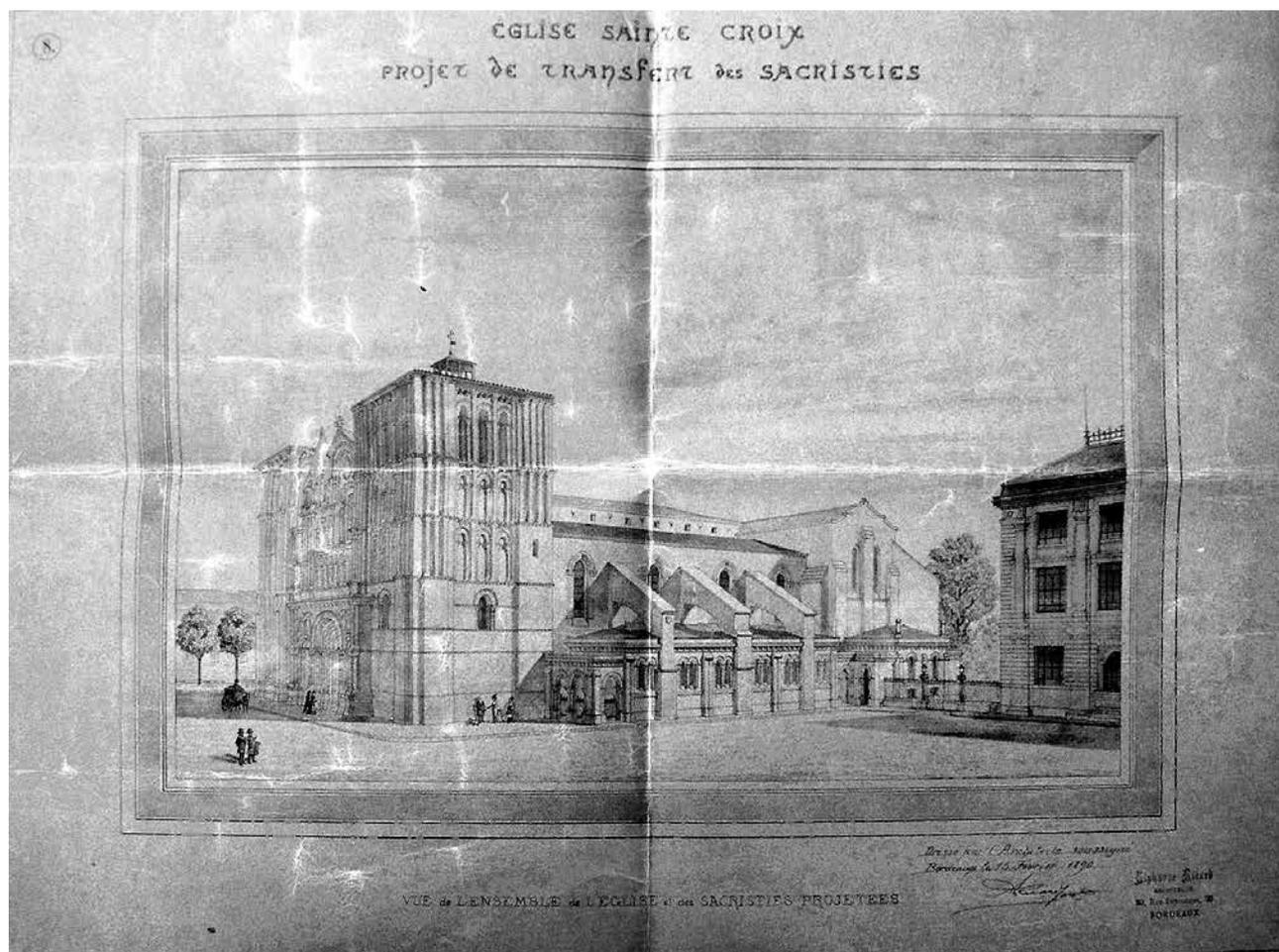


Fig. 8. - Projet de construction des sacristies par Alphonse Ricard du 18 février 1890 – Plan et élévation (A.M.Bx.).

Le projet de février 1890

Il semble que l'architecte n'ait pas fait preuve d'empressement pour rendre cette nouvelle mouture ; en effet, il reçoit plusieurs courriers de la mairie lui intimant l'ordre de rendre ses plans au plus vite, sous peine de se voir retirer le projet ; la seule réponse donnée par l'architecte date du 3 janvier 1890, où il s'excuse de ce retard dû à une maladie, et promet de s'atteler à la tâche.

Ricard fait parvenir son projet à la mairie le 18 février, qui le transmet au préfet ; il affirme avoir tenu compte des remarques de la Commission et présente les principales modifications par rapport au premier projet ¹³ (fig. 8).

Désireux de régler définitivement le problème de l'unité de style, il décide de supprimer la galerie de l'ancien cloître, qui était, selon ses dires, en très mauvaise condition ; les voûtes sont remplacées par un plafond sur lattis. Ainsi son idée de bâtiments annexes au décor néo-roman reste valable, et sur le dessin d'ensemble, l'extérieur des sacristies apparaît rigoureusement identique aux dessins de 1888. Par contre, le logement du sacristain est totalement revu ; son style s'accorde désormais avec le reste des nouvelles constructions. Il est également beaucoup moins imposant, l'architecte ayant pris la décision d'enterrer en partie le vestiaire des enfants de chœur, situé sous la partie habitable.

¹³ A.M.Bx, 4015 M 10, lettre de Ricard à la mairie du 18 février 1890.

Il joint à ce dossier un projet de remplacement ; si ce dernier ne nous est pas connu, on sait néanmoins que Ricard l'avait imaginé dans un style « ogival », afin de « permettre de faire le choix qui conviendra le mieux à la Ville »¹⁴.

La Commission supérieure des Monuments historiques, sous l'égide du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rend son avis le 23 mai 1890 ; tout comme la Commission girondine, elle réprouve l'emploi d'un style XIIIe siècle, car « si l'on doit chercher à se raccorder avec quelque partie de l'édifice, c'était évidemment avec le type des parties adjacentes », c'est-à-dire les parties remontant au XIIIe siècle. Mais elle juge que la solution la plus sage serait de rénover la galerie du cloître et d'en fermer les ouvertures, « soit à l'aide de fenestragés, soit par tout autre moyen, en conservant à ces constructions leur caractère primitif »¹⁵. Une fois de plus, Ricard essuie un refus et doit rendre un projet conforme aux souhaits de la Commission ; il lui est demandé de faire une photo de l'état actuel afin que les membres puissent déterminer quel parti adopter pour ces aménagements.

L'architecte prend connaissance de cette délibération le 11 juin, et est prié par Laroque, l'adjoint au maire chargé du dossier, de remettre au plus vite de nouveaux dessins « dans le style du XIIIe siècle ». Mais son peu d'empressement irrite la municipalité ; des courriers lui sont adressés entre juillet et septembre, et Ricard n'a de cesse de repousser les échéances qu'on lui fixe. Face à un comportement jugé cavalier, on le destitue officiellement du dossier le 20 septembre, et l'architecte municipal Flandrai est chargé de mettre sur pied un projet viable¹⁶.

Le projet de Flandrai (octobre 1890)

Dès le 14 octobre, Flandrai soumet deux études à Laroque : la première suit les recommandations de la Commission supérieure et est traitée à la manière du XVIIIe siècle, tandis que la seconde s'inspire du style de l'architecture du bas-côté sud¹⁷.

Le conseil municipal délibère sur le sujet le 4 novembre ; le rapporteur juge que le projet du XIIIe siècle, « né spontanément de la pensée des deux architectes qui ont eu à s'en occuper », est préférable au second, « en quelque sorte imposé par la Commission supérieure des Monuments historiques de Paris, d'accord en cela avec la Commission des Monuments historiques du département de la Gironde, ou suivant son avis ». En effet, les membres du conseil affecté à ce dossier jugent que la deuxième solution « jure absolument avec l'ensemble des constructions de l'église Sainte-Croix », la galerie du cloître étant une partie de l'ancien monastère, un « arrachement de l'hospice », et non une partie de l'édifice de culte. Ils ajoutent que le projet du XIIIe siècle permet de relier la sacristie à l'église, et citent les exemples de Saint-André de Bordeaux

ou de Notre-Dame de Paris où l'on a utilisé le même parti ; en outre, dans la mesure où la galerie des cloîtres est conservée et qu'on se contente de lui adjoindre une façade, la Commission supérieure n'a pas à craindre une destruction.

Si l'ensemble du conseil municipal se range à cet avis, il redoute que l'administration centrale ne partage pas ses conclusions malgré les arguments invoqués et ordonne l'exécution des travaux en suivant le second projet. On demande alors à l'architecte de mettre sa première étude au net afin d'appuyer au mieux cette demande : « si nous engageons une lutte contre la Commission des Monuments historiques, il faut l'engager avec un plan bien préparé, bien définitif, et que nous puissions défendre à outrance ».

Laroque transmet cette décision à l'architecte, en lui priant de faire « un rendu soigné pour qu'il satisfasse même les plus exigeants et démontrer que l'on sait faire aussi bien qu'ailleurs et qu'il se fait de beaux dessins dans les services que vous dirigez avec tant de compétence » ; ainsi Flandrai doit prouver au ministère des Beaux-Arts que les architectes provinciaux n'ont pas à rougir face à leurs homologues parisiens¹⁸.

Le projet, estimé à 54.000F, est envoyé à la mairie le 29 décembre 1890. Il nous est connu par une planche comportant un plan, une vue en élévation et une vue en coupe des futures sacristies (fig. 9). Le bâtiment principal occupe toute la longueur de la galerie des cloîtres ; les deux travées placées aux extrémités sont ouvertes par une porte conduisant aux différentes salles de la sacristie ou à l'église même, et les six travées centrales accueillent le cabinet du curé, le vestiaire des prêtres et celui des enfants de chœur et des chantres. Le logement du sacristain est toujours adossé au bras du transept, et compte deux étages.

Le décor évoque le gothique des XIIIe et XIVe siècles en reprenant les caractères des baies du bas-côté sud ; les fenêtres en ogive voient leur arc souligné par des moulurations, et les portes de bois sont surmontées d'un petit tympan en arc brisé orné d'un quadrilobe, encadré de fines voussures et couronné d'un gâble retombant sur les colonnes des piédroits. La toiture des annexes est quant à elle presque masquée par une balustrade édifiée sur une corniche, et présente un décor de quadrilobes pour la partie dévolue aux sacristies, et d'arcs trilobés pour la

14 Ibid.

15 Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine (M.A.P.), 80/15/13.

16 A.M.Bx, 4015 M 10, lettres du 15 juillet, 30 juillet, 20 août, 20 septembre 1890.

17 A.M.Bx, 4015 M 11, lettre de Flandrai à Laroque. Ces deux études ne nous sont pas connues.

18 A.M.Bx, 4015 M 11.

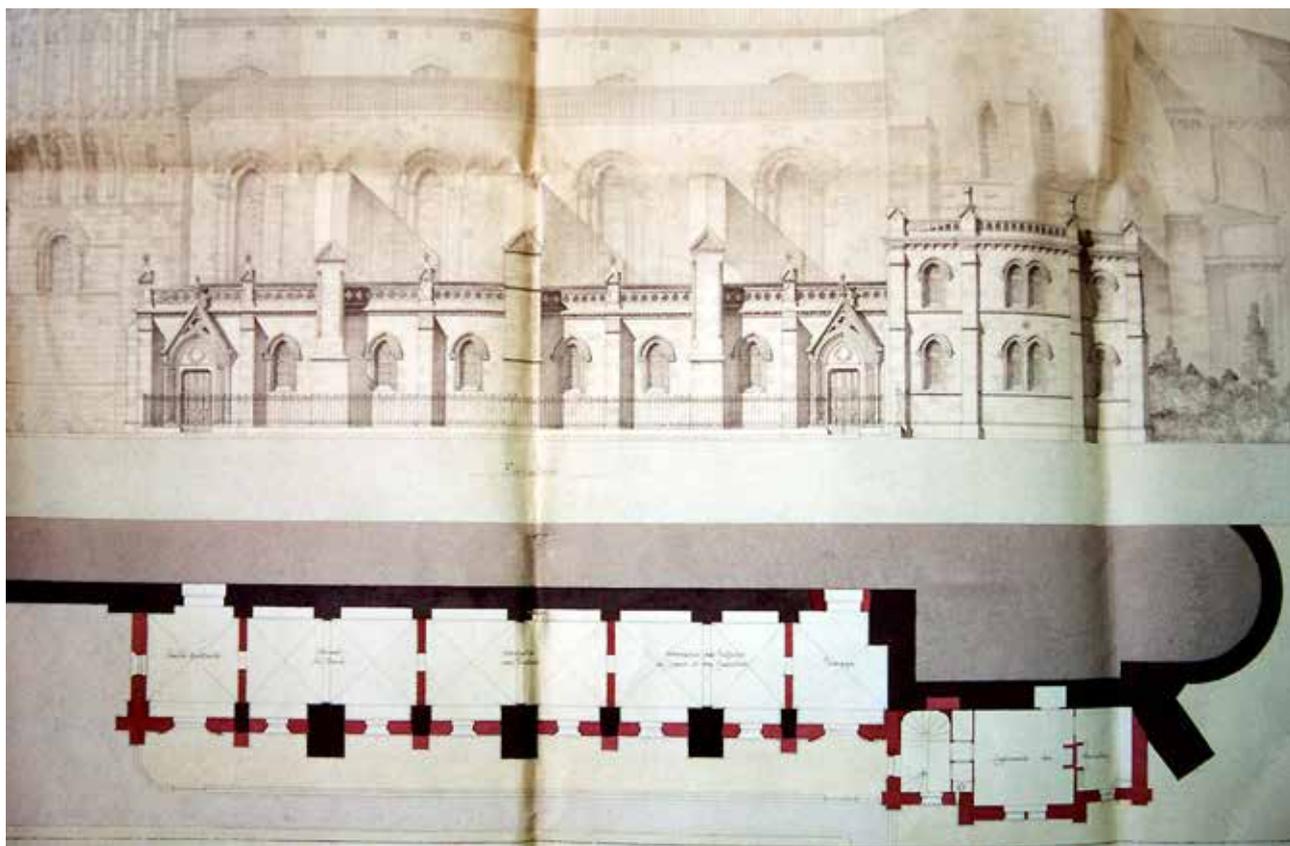


Fig. 9. - Projet de construction des sacristies par Flandrai en 1890 – Plan et élévation (A.M.Bx.).

partie habitable. Les nouveaux contreforts sont terminés par de discrets pinacles ou des cheminées qui rythment l'ensemble, et les gros contreforts conservés reçoivent un couronnement triangulaire de façon à s'harmoniser avec les bas-côtés et les sacristies.

Ce beau projet s'accorde assez heureusement avec l'architecture de l'église, du fait d'une ornementation simple inspirée des débuts de l'art gothique, et ne choque pas en regard du clocher roman tout proche. Il est transmis au conseil municipal le 6 janvier 1891, mais aucune délibération ne le mentionne, certainement en raison d'une proposition de Ricard, qui après s'être excusé et avoir rappelé son implication dans cette entreprise, propose de soumettre un projet inédit à l'examen des commissions municipales compétentes.

Le projet de janvier 1892

Ainsi, suite à un entretien avec Laroque le 15 janvier 1891, Ricard convainc la municipalité de l'autoriser à tracer de nouveaux plans, toujours dans le style du XIII^e siècle¹⁹. Mais une fois de plus, notre architecte tarde à rendre son travail ; ainsi Laroque, qui lui avait jusque-là témoigné son soutien, s'impatiente : « L'administration (...) désire (...) voir disparaître un état de choses qui dure depuis 1885 et vaincre les lenteurs inexplicables de M. Ricard ». De plus, il souhaite faire cesser les critiques de plus en plus fortes de la part des paroissiens et des visiteurs « qui ne s'expliquent pas pourquoi on laisse depuis si longtemps dans un état de ruines et de malpropreté l'abord d'un monument aussi remarquable que l'église Sainte-Croix »²⁰.

19 A.M.Bx, 4015 M 10.

20 A.M.Bx, 4015 M 11, lettre du 2 septembre 1891 à Abel Jay, rapporteur du dossier devant le conseil municipal.

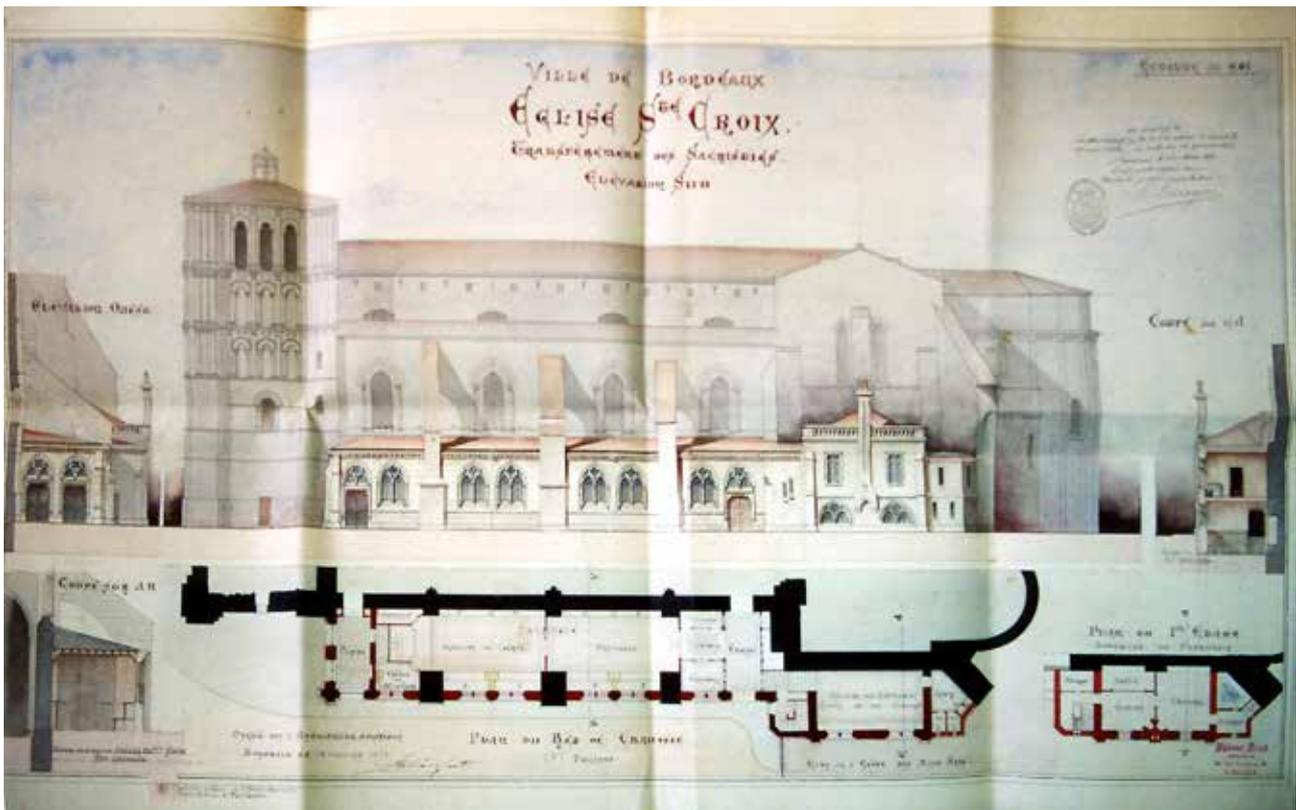


Fig. 10. - Projet de construction des sacristies par Alphonse Ricard du 14 janvier 1892 – Plan et élévation (A.M.Bx.).

Finalement (très certainement face aux injonctions de la préfecture), Ricard remet son oeuvre entre les mains du conseil en janvier 1892 (fig. 10).

Ce projet, quoique de style très différent, reprend certaines des dispositions utilisées dans le projet de 1890, à savoir un porche comprenant trois arcs, cette fois-ci clos par des portes, un logement pour le sacristain installé au-dessus du vestiaire des enfants de chœur dont le niveau est abaissé et surtout la destruction des voûtes du cloître, remplacées par un plafond en bois aux solives moulurées.

En revanche, l'architecte abandonne l'idée de placer des contreforts supplémentaires entre chacun des gros contreforts conservés ; le bâtiment principal compte désormais quatre travées percées de deux larges ouvertures, dont une porte à chaque extrémité. Les fenêtres comportent des arcades géminées en ogive, inscrites dans un arc de même forme ; ces arcs sont soutenus par de fines colonnettes munies de petits chapiteaux. La partie supérieure des baies est garnie d'un remplage en forme de quadrilobe. Le même dispositif est utilisé pour les petites fenêtres qui surmontent chacune des quatre portes.

Le projet est soumis au conseil municipal qui, conservant la même ligne de conduite, c'est-à-dire tenter de persuader la Commission supérieure de l'intérêt d'une construction dans le style du XIII^e siècle, approuve sans réserves le projet de Ricard, d'autant plus que son coût reste équivalent à celui des propositions de 1888 et 1890²¹. Ce choix, outre l'avantage de détruire « les voûtes qui, mal construites à l'origine, d'une très faible épaisseur et sans valeur artistique, seront avantageusement remplacée par un plafond », est justifié du point de vue de l'archéologie : non seulement les fenêtres du bas-côté sud ont été réalisées au XIII^e siècle, mais on a retrouvé un « arceau, malheureusement bien dégradé, qu'on aperçoit encore dans la partie inférieure du mur », dont le style évoque le XIII^e ou le XIV^e siècle. Une dernière amélioration est mise en avant : il s'agit de la mise en place d'une grille à environ un mètre des constructions afin de les protéger des « outrages » faits dans les ruines du cloître ; il semble que tous les arguments soient valables pour tenter d'infléchir la décision finale de l'administration parisienne.

21 A.M.Bx, 4015 M 11, délibération du 16 février 1892.

La Commission supérieure des Monuments historiques, amenée à délibérer le 2 juin, rend un rapport accablant. Elle reproche d'abord à Ricard de n'avoir pas suivi ses conseils concernant le style à adopter, puis elle critique le projet lui-même : « L'architecte, au lieu de se conformer aux instructions de M. le Ministre des Beaux Arts vient de présenter un nouveau projet qu'il prétend avoir étudié dans le style du XIII^e siècle, se raccordant ainsi à la façade de l'église, mais qui, en résumé, n'est qu'un mauvais pastiche de l'architecture du XIV^e siècle, qui à notre avis n'est pas plus acceptable que la précédente étude dont elle reproduit tous les inconvénients ». Elle juge en outre que l'état des cloîtres ne justifie pas leur destruction²².

Estimant au final que l'architecte, tout comme son homologue Louis Labbé, occupé à divers travaux à l'intérieur de l'église²³, est « insuffisant pour diriger la restauration de l'église Sainte-Croix, qui est l'un des édifices les plus curieux de Bordeaux », elle décide de désigner un nouvel architecte qui s'occupera des travaux de l'ensemble du monument.

Ainsi, le bras de fer engagé par la mairie à l'encontre de la décision de la Commission a tourné en sa défaveur ; le conseil municipal est informé par le préfet de la nomination de Lucien Magne, architecte des Monuments historiques, au poste d'architecte des Monuments historiques de la ville de Bordeaux le 23 juin 1892.

Le projet final de Lucien Magne

Lucien Magne (1849-1916) est initié à l'architecture par son père Antonin ; élève des Beaux-Arts (où il sera nommé professeur en 1891), il commence sa carrière au service d'architecture de la ville de Paris ; en 1874, il devient rapporteur au comité des inspecteurs des édifices diocésains, puis architecte diocésain d'Autun en 1877 et de Poitiers en 1888. Il entre au service des Monuments historiques en 1878 pour le Maine-et-Loire et la Seine-et-Oise. C'est donc fort d'une solide expérience dans le domaine de la restauration qu'il est chargé des monuments de Bordeaux ; outre les opérations menées à Sainte-Croix, il s'occupe des travaux de Saint-Seurin, Sainte-Eulalie, Saint-Bruno et du Palais Gallien.

Le projet de construction et la question de la restauration du clocher

L'architecte met rapidement sur pied un projet de restauration, à en croire un courrier du 12 décembre adressé au conseil municipal dans lequel il mentionne avoir communiqué des dessins²⁴. Deux d'entre eux ont été conservés ; datées de novembre 1892, ces vues du clocher et des deux premières travées de l'édifice côté sud, qui seront présentés aux Commis-

sions parisienne et bordelaise l'année suivante, témoignent du parti que Magne a choisi d'adopter pour cette construction (fig. 11).

Tout d'abord, il dégage et rénove le clocher, qui perd le lanternon encore présent sur les plans de Ricard et de Flandrai ; le décor de la baie située au deuxième niveau est restauré sur le modèle de la baie ouverte à l'ouest ; la fenêtre est toutefois plus petite que son pendant roman.

Pour les sacristies, la galerie des cloîtres est totalement conservée ; les larges contreforts alternent avec ceux, plus étroits, qui supportent le poids de la voûte moderne ; l'architecte se contente de boucher les arcs par une maçonnerie percée de très larges fenêtres cintrées.

Le maître mot de Lucien Magne est sans conteste la simplicité ; la construction s'accorde ainsi aux vestiges du cloître des mauristes, mais également avec le reste de l'édifice ; en effet, il choisit d'utiliser un appareil de même taille que celui du clocher afin d'harmoniser l'ensemble.

Il faut attendre le 31 mai 1893 pour trouver de nouveau trace de l'affaire²⁵. Magne fait part au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de ses inquiétudes concernant l'état du clocher sud ; les devis des architectes bordelais ont nettement sous-évalué les reprises nécessaires à sa solidité. En effet, ses contreforts ont été coupés dans la partie inférieure au moment de l'installation du couvent et leur couronnement porte sur des voûtes dépendant de l'ancien hospice, ce qui explique que le clocher n'ait pu être complètement dégagé lors de la démolition des bâtiments conventuels ; de plus, une partie du clocher a été creusé afin d'agrandir une des pièces de l'hospice des vieillards. Ces opérations, qu'il juge indispensables, s'élevaient à 20784F au lieu des 2500F prévus dans le devis de Ricard.

Afin de limiter les coûts, il propose de conserver la galerie des cloîtres qui ne sera que légèrement modifiée ; il suffira d'en clore les ouvertures, de rétablir un sol et de mettre en place des cloisons intérieures pour transformer cette galerie en sacris-

22 M.A.P., 81/33/93.

23 Entre 1891 et 1892, Louis Labbé supervise la mise en place d'un parquet dans la nef centrale, opération financée par le conseil de fabrique. L'intervention de l'architecte est très critiquée, puisqu'il endommage le socle de l'un des piliers de l'église lors de l'enlèvement d'un banc d'œuvre. De plus, il remploie des carreaux médiévaux retrouvés lors des travaux pour orner le sol situé devant le tombeau gothique situé dans le bras nord du transept, et ce sans en référer à la Commission des Monuments historiques.

24 A.M.Bx, 4015 M 10.

25 M.A.P., 81/33/93.

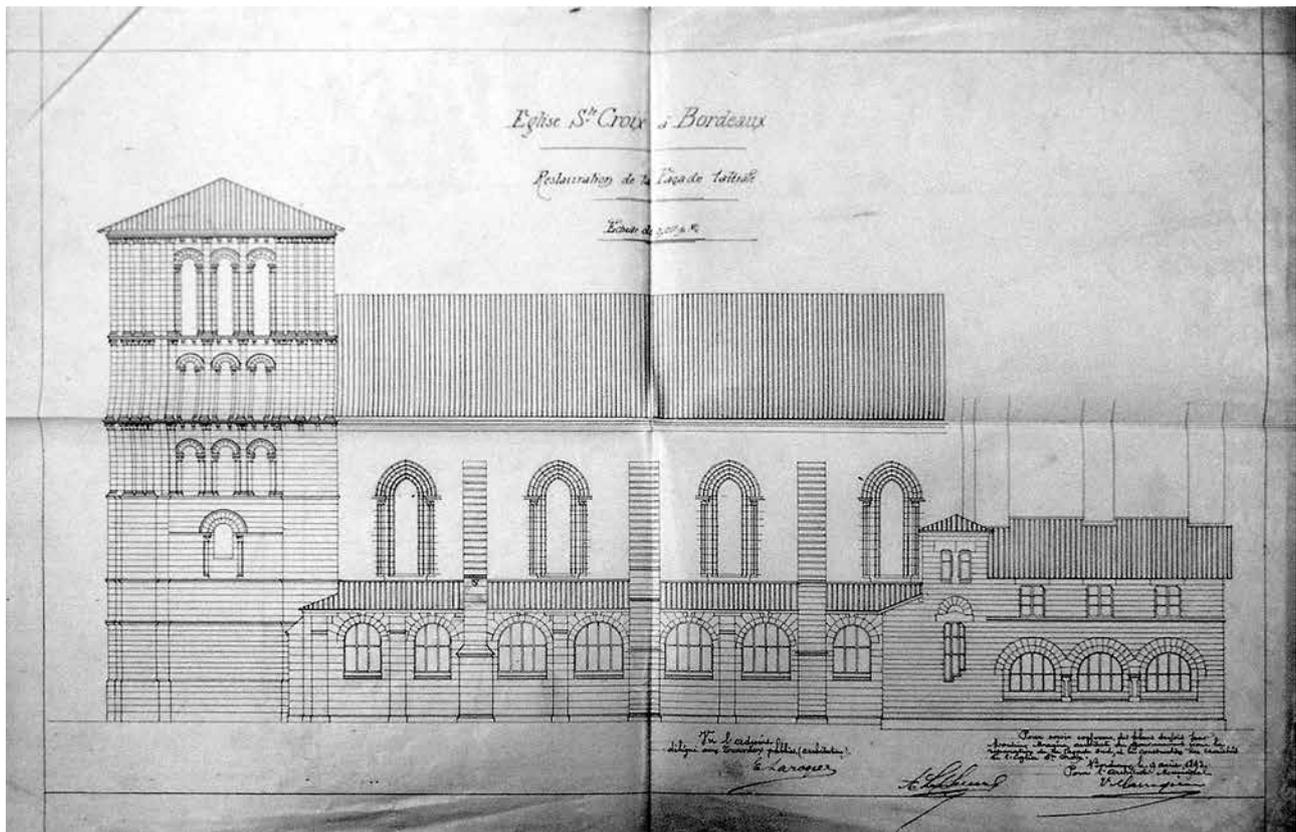


Fig. 11. - Projet de construction des sacristies par Lucien Magne du 9 août 1893 – Elévation (A.M.Bx.).

ties ; cette solution, qui s'accorde avec les recommandations prononcés par la Commission supérieure depuis 1890, est justifiée par le fait que « la construction de bâtiments nouveaux longeant l'église ne présente aucun intérêt artistique ».

Le devis estimatif s'élève à 60.398F, soit 10.000F de plus que ce que la mairie de Bordeaux avait consenti à payer ; l'architecte obtient alors du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, qui approuve le projet, une rallonge destinée à la rénovation du clocher²⁶.

Magne se rend ensuite à Bordeaux afin de remettre ses plans à la Commission des travaux publics. Cette dernière fait l'éloge du projet lors de la séance du conseil municipal du 3 juillet 1893 : « Il est toujours désagréable de n'être pas maître chez soi ; mais la part faite à un premier mouvement d'humeur, sans lequel nous ne serions plus bordelais, et après avoir entendu les explications fournies par M. Magne (...), nous ne pouvons que nous féliciter de la décision prise par le Ministère des Beaux-Arts ». En plus de mettre un terme à une situation qui risquait de s'éterniser, elle reconnaît à l'architecte « un sens artistique

et un bon sens devant lequel nous, profanes, ne pouvons que nous incliner » grâce au parti « d'extrême simplicité » qu'il a pris pour intégrer le plus harmonieusement possible ces sacristies au monument ancien²⁷. Les problèmes éventuels relatifs à l'aménagement intérieur de la galerie ont été réglés avec le curé, et si Magne n'a pas encore rendu de dessins pour le logement du sacristain, il l'aurait compris dans le devis qui n'occasionnera, on l'a vu, aucune dépense supplémentaire pour la ville et la fabrique.

La restauration du clocher, devenue prioritaire, est vue comme « une meilleure application de la dépense » ; c'est en effet elle qui, sur le plan artistique, « a pour la ville le plus grand intérêt ». Magne prévoit de reprendre les fondations et la maçonnerie de la face sud, refaire la baie du deuxième niveau, réparer les deux étages d'arcature et les sculptures et enfin mettre à neuf la toiture.

26 M.A.P., 80/15/14, procès verbal de la Commission du 9 juin 1893.

27 A.M.Bx., 4015 M 10.

Le conseil, convaincu du bien-fondé de ces opérations, adopte sans réserves le projet de l'architecte des Monuments historiques, et ordonne la mise en adjudication restreinte des différents travaux ; puisque Magne ne peut rester en permanence à Bordeaux, Flandrai est choisi comme intermédiaire²⁸.

Les plans que Magne a remis au conseil nous sont connus par des copies exécutées pour le compte de l'architecte municipal ; outre la vue du clocher identique à celle de novembre 1892, on retrouve une vue de l'intégralité de la façade méridionale et une vue en coupe des cloîtres depuis l'ouest.

Les caractères du clocher et de la galerie restent inchangés, à ceci près que l'on a ajouté deux contreforts à l'angle sud-ouest de la construction neuve. Le logement du sacristain est maintenant présent ; adossé à l'extrémité du bras du transept, il comporte à l'ouest un escalier qui dessert le premier étage du bâtiment, à en juger par la présence d'une longue fenêtre ; dans son alignement prend place une petite tourelle de base carrée, ouverte de petites baies rectangulaires. La partie habitable se compose de deux niveaux ; au niveau inférieur, trois fenêtres cintrées à double rouleau de largeur équivalente à celles de la galerie et séparés par des colonnettes ; au-dessus, trois ouvertures rectangulaires s'appuient sur un cordon qui court le long du mur. Sa couverture de tuile s'harmonise avec celle des bâtiments anciens. Dans ce projet très simple et qui se veut le plus discret possible, on peut se demander pourquoi Magne a choisi de doter le logement de cette tourelle percée d'une fenêtre dont la forme s'accorde mal avec l'esthétique choisie pour cet ensemble.

Le chantier débute assez rapidement, puisqu'on sait qu'il était en activité en janvier 1894. Les premières opérations, portant sur le dégagement du clocher et sa restauration, s'avèrent plus coûteuses que prévues, car on s'est aperçu que la partie supérieure du clocher était assez endommagée ; Magne souhaite profiter de la présence des échafaudages pour faire rénover une partie des colonnes et des chapiteaux, semble-t-il très usés, par le sculpteur Roret ; sur les 10.000f nécessaires, il obtient 5000F des Monuments historiques et la même somme de la mairie²⁹.

En septembre, les travaux de restauration sont achevés et la fermeture du cloître est en cours d'exécution ; le 6 juin 1895, Flandrai annonce au conseil de fabrique qu'il peut prendre possession des locaux, dans lesquels vont être transférés une partie du mobilier présent dans les anciennes sacristies.



Fig. 12. - Vue du logement du sacristain.

Etude des bâtiments neufs

Cette campagne de travaux a vu s'opérer quelques modifications par rapport au projet initial de Lucien Magne, particulièrement en ce qui concerne le logement du sacristain (fig. 12). De nouveaux dessins, datés de 1894 et 1895, témoignent de ces changements de parti. La disposition générale reste identique ; le bâtiment compte toujours deux étages percés de larges baies cintrées au rez-de-chaussée et de fenêtres rectangulaire à l'étage. Le premier niveau utilisé comme sacristie est légèrement surélevé, les ouvertures sont percées plus haut de façon à être au même niveau que celles de la galerie du cloître ; les petites colonnettes placées entre les baies ont disparu. Le second niveau est peu modifié ; il est lui aussi surélevé, et une file de modillons est disposée en amortissement de la toiture. Deux minces ouvertures sont percées au niveau des combles dans les murs oriental et occidental ; une cheminée est ajoutée sur le flanc est.

L'idée de la tourelle est conservée, mais elle est dorénavant munie d'une porte donnant sur la rue à l'usage des habitants qui peuvent ainsi accéder directement à l'appartement ; l'escalier est éclairé par deux fenêtres rectangulaires placée dans le même alignement entre lesquelles prend place une croix en bas relief ; ce dispositif est surmonté d'une petite ouverture semi-circulaire. Le dernier étage de la tour comprend des baies rectangulaires assez larges sur trois de ses faces, et comporte également une petite cheminée. Quant aux pièces situées à l'angle sud-ouest, elles sont simplement percées de fines fenêtres.

28 A.M.Bx., 4015 M 10, lettre de Flandrai à Magne du 1^{er} septembre 1893.

29 A.M.Bx., 4015 M 11, délibération du conseil municipal du 13 mars 1894.



Fig. 13. - Intérieur des sacristies depuis l'est.

Fig. 14. - Vue du clocher méridional depuis le sud.



Enfin, la porte donnant sur le vestibule desservant l'église, les sacristies et le logement est surmontée d'un relief décoratif et d'une fenêtre cintrée qui rappelle celles du cloître.

On constate que ces transformations dérivent d'abord d'une volonté de rendre le logement plus pratique, de par l'augmentation du nombre des ouvertures, le percement d'une porte à usage privé et l'adjonction de cheminées. L'architecte se préoccupe également de conférer à l'ensemble une plus grande unité grâce à l'alignement des baies ; ce bâtiment, s'il reprend certains motifs de l'architecture du XVIIe siècle, n'en reste pas moins marqué par son époque, comme en témoigne le style des ornements sculptés que nous avons relevés.

Au niveau de l'aménagement intérieur, une partie du mobilier de la sacristie moderne est transférée dans le nouveau bâtiment.

L'aspect extérieur de la galerie reste inchangé en regard des dessins de novembre 1892. Des croquis de la main de Flandrai indiquant les parties anciennes et les parties neuves permettent de constater que les vestiges du cloître ont été entièrement sauvés ; ainsi, hormis la première travée occidentale construite par Magne, les autres murs viennent simplement boucher les grands arcs déjà existants.

A l'intérieur, les voûtes sont restaurées mais demeurent identiques, et celle de la travée neuve est bâtie sur le modèle des anciennes (fig. 13). Les seuls ornements à être rajoutés sont des vases funéraires placés à la naissance des voûtes : Roret est chargé d'en exécuter une quinzaine et d'en restaurer trois, ce qui signifie que ce décor a été mis en place au moins en partie par les bénédictins de la congrégation de Saint-Maur³⁰.

La sculpture du clocher

Les travaux de sculpture exécutés sur le clocher au cours de l'année 1894 sont particulièrement bien connus, car les divers devis de Roret s'y rapportant nous sont tous parvenus. La première modification concerne la forme de la baie du deuxième niveau ; Magne abandonne l'idée de la munir d'une archivolt et de colonnettes et se contente de percer une longue ouverture cintrée (fig. 14).

Le décor du clocher a été sensiblement restauré : une vingtaine de chapiteaux et une douzaine de modillons ont été refaits, contre cinquante chapiteaux et trente-cinq corbeaux simplement nettoyés. Les nouvelles œuvres, facilement reconnaissables car de facture souvent plus simple, reprennent

30 A.M.Bx., 4015 M 15, mémoire de travaux de sculpture du 23 mars 1894.



l'ornementation des parties anciennes et de fait s'accordent assez heureusement avec elles. Les principales retouches ont porté sur les cordons qui matérialisent la séparation entre les niveaux, et les bandeaux soulignant l'archivolte des baies ; là encore Roret a simplement complété le décor déjà en place fait de dents de scie, demi-besants affrontés ou entrelacs.

Quelques découvertes archéologiques

Nous savons que plusieurs sarcophages avaient été mis à jour lors de la destruction des cloîtres, et déposés au Musée lapidaire de Bordeaux ; bien que nous n'ayons pas trouvé mention de l'exhumation de sarcophages lors des travaux de la nouvelle sacristie, il est fort probable que des nouvelles cuves aient été déterrées à ce moment-là.

Dès 1892, il est fait mention dans les délibérations du conseil municipal de la découverte d'un « arceau, malheureusement bien dégradé, qu'on aperçoit encore dans la partie inférieure du mur » ; cet enfeu gothique, remontant probablement au XIII^e ou au XIV^e siècle, présente une voussure ornée de quatre figures et d'un petit personnage à la clef. L'ensemble



Fig. 16. - Vue du chevet avant sa restauration (cliché de Brutails ?, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine).

Fig. 15. - Enfeu gothique conservé contre le mur méridional.

est malheureusement extrêmement dégradé (les visages furent certainement bûchés pendant les guerres de religion ou à la Révolution), et l'on ne peut avancer aucune hypothèse quant à l'iconographie de ces sculptures (fig. 15). La partie basse de cet enfeu est dégagée lors des travaux dirigés par Lucien Magne, aboutissant à la découverte d'une peinture murale. L'architecte demande au ministre de l'Instruction publique de confier au peintre Ypermann le relevé de cette fresque du XIV^e siècle récemment découverte, en mars 1895. Cette dernière, fort détériorée, représente l'enterrement d'un abbé, en présence de divers personnages, dont un évêque. On a certainement représenté un abbé ayant officié au monastère, dont le tombeau était peut-être placé sous cette arcade.

Le résultat fait l'unanimité au sein du conseil de fabrique, du conseil municipal ou de la Commission supérieure des Monuments historiques. La seule critique adressée envers l'architecte concerne le montant des travaux : les prévisions de 1893 en estimaient le coût à 60.000F ; la mairie et le ministère des Beaux-Arts avaient consenti à donner chacun 5.000F supplémentaires pour la restauration du clocher. Au final, ces opérations s'élèvent à plus de 98.228F, l'excédent de dépense devant être supporté par la mairie ; Magne justifie ce dépassement dans un mémoire, invoquant de nombreux imprévus en cours de chantier³¹. Ainsi, la couverture du clocher, particulièrement abîmée, a dû être refaite. D'autre part, le sous-sol

31 MAGNE, Lucien, *Rapport à M. le Ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Cultes sur les Monuments Historiques de Bordeaux*, manuscrit en date du 4 juillet 1896, p. 10-16.

du cloître s'est révélé instable de par la présence de nombreux sarcophages qui ont été transportés au musée lapidaire ; par conséquent les fondations des nouveaux murs ont été descendues à une profondeur plus importante. Enfin, il a fallu consolider en urgence la façade méridionale du transept lors de la démolition d'anciennes constructions.

La réhabilitation de la galerie nord du cloître sera suivie d'une seconde phase de restauration entre 1896 et 1900, qui va concerner le chevet : consécutivement à la démolition des sacristies modernes, ce dernier sera repris, de manière à lui redonner un caractère plus homogène (fig. 16). Ainsi, les absides seront rétablies à leur hauteur initiale (elles avaient été surélevées d'environ deux mètres chacune au XVIIe ou au XVIIIe siècle), leur soubassement sera consolidé, et les fenêtres des absidioles, agrandies à l'époque moderne, seront remaniées suivant le modèle de celles de l'abside, demeurées a priori intactes. Au niveau de la sculpture, le décor des modillons et de chapiteaux sera complété, et l'intérieur des absidioles sera totalement refait, de manière à s'harmoniser avec l'ornementation néo-romane de l'abside, exécutée sous la direction de l'architecte municipal Charles Burguet entre 1862 et 1864.

Conclusion

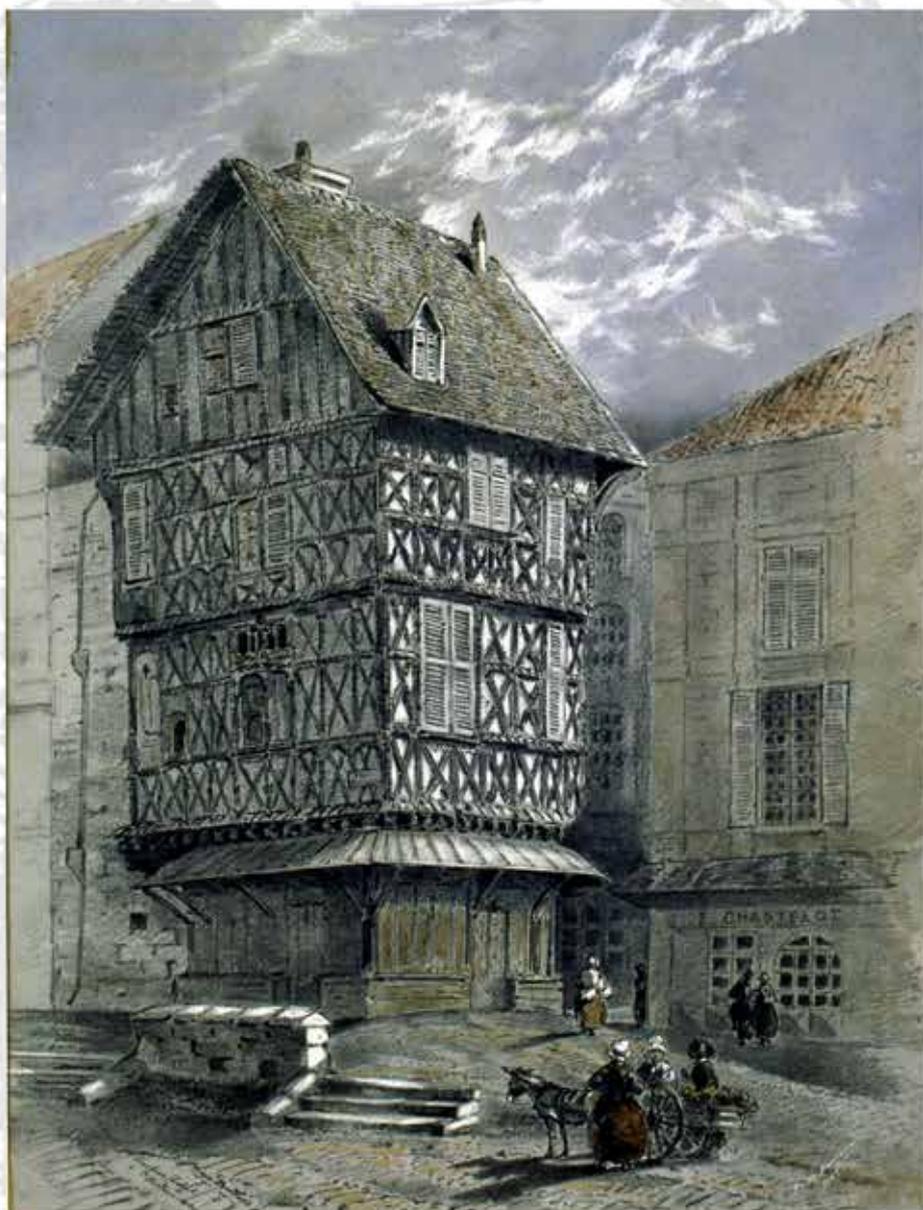
Cette phase des travaux peut être considérée comme une réussite ; Lucien Magne a réussi à préserver en intégralité la galerie du cloître de la destruction. Il a conçu une sacristie discrète qui s'intègre facilement à l'architecture du monument, en se permettant toutefois quelques fantaisies sur le logement du sacristain. Il ne faut pas oublier que l'aménagement de cette annexe, tout en se conformant à l'avis de la Commission supérieure des Monuments historiques, a obéi à des impératifs pratiques et économiques. Cela explique sans doute la grande simplicité de sa façade comparé aux premiers projets, en particulier ceux de Ricard, certainement désireux de doter sa paroisse d'une construction plus séduisante si l'on s'en tient au strict point de vue esthétique.

Appendice : redécouverte de deux enfeus romans contre le mur méridional de l'église Sainte-Croix.

M. Pierre Vivez nous a signalé la présence de deux enfeus dans les sacristies de l'église, autrefois masqués par des éléments mobiliers. Creusés dans le mur méridional de l'église, au niveau de la première travée orientale, ils furent partiellement bouchés par la mise en place d'un contrefort gothique à l'ouest, et la reprise du bras sud du transept par les mauristes à l'est. Profonds de soixante-cinq centimètres, et retombant sur un pilastre commun au centre, leurs bases se situent à environ soixante centimètres au dessous du niveau du sol actuel. Ils présentent tous les deux un décor sur leur archi-

volte : l'arc le plus à l'est est orné d'une série de croix obliques grossièrement creusées, tandis qu'à l'ouest court une frise de demi-besants affrontés séparés par un fin cordon. Cette ornementation, typiquement romane, laisse penser que ces enfeus furent mis en place au XIIe siècle. Nous n'avons pas trouvé de mention sur ces éléments dans les documents relatifs à la restauration de la galerie du cloître ; cependant, deux relevés furent exécutés par Emilien Piganeau, qui s'attacha à prendre les mesures précises des éléments visibles des deux arcades.

REVUE ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX



TOME XCVII
ANNÉE 2006

Revue publiée par la Société Archéologique de Bordeaux
avec le concours de la Municipalité de Bordeaux,
du Conseil général de la Gironde
et de la Direction régionale des Affaires culturelles d'Aquitaine

<i>L'archéologie girondine en 2006</i>	3
Opérations archéologiques à Bordeaux	3
Opérations archéologiques dans la CUB	8
Opérations archéologiques en Gironde	13
Programmes collectifs de recherche concernant la Gironde	42
Bibliographie 2006 de l'archéologie en Aquitaine	45
Carte de localisation et tableau général des opérations archéologiques de 2006 en Gironde	54
Ezéchiel JEAN-COURRET, <i>«Civitas Burdegalensis genuina descriptio» :</i> <i>une représentation de Bordeaux vers 1525-1535</i>	57
Marie-Hélène MAFFRE, <i>Le patrimoine architectural de Lormont :</i> <i>quelques éléments caractéristiques</i>	87
Marc FAVREAU, <i>Etude d'un document inédit intéressant l'histoire de l'art bordelais :</i> <i>l'inventaire du château de Cadillac de 1652</i>	101
Vincent JOINEAU et Sébastien POTTIER, <i>L'approvisionnement en farines de Bordeaux à l'époque moderne :</i> <i>l'exemple du moulin du Pont à Barsac</i>	127
Jean-François FOURNIER, <i>Notes relatives à une peinture représentant la Visitation</i>	141
Pierre COUDROY DE LILLE, <i>Biographie de François de Voigny</i>	143
Xavier ROBOREL DE CLIMENS, <i>Un lotissement de la fin du XVIIIe siècle : Peyreblanque</i>	149
Chantal CALLAIS, <i>Les quartiers nord du Jardin public à Bordeaux : variations sur le thème du lotissement</i>	153
Sylvain SCHOONBAERT, <i>Le lotissement de l'îlot Mestrezat à Bordeaux (1853-1923)</i>	177
Laetitia BARRAGUÉ, <i>La construction des sacristies et la restauration de la façade méridionale de l'église Sainte-Croix de Bordeaux à la fin du XIXe siècle</i>	201
Marie-France LACOUÉ-LABARTHE, <i>Regards sur la Société Archéologique de Bordeaux</i>	219
Pierre BARDOU, <i>Le fonds photographique de la Société Archéologique de Bordeaux</i>	257
Jean-Jacques MICHAUD, <i>Les larmes miraculeuses de Notre-Dame des Pleurs à Bordeaux au début du XXe siècle</i>	275
Activités et manifestations de la Société Archéologique de Bordeaux en 2005 ..	281
Cercle numismatique Bertrand-Andrieu : procès-verbaux des séances de l'année 2005	283



Publications de la Société Archéologique de Bordeaux

Collection « Mémoires »

- 1 Pierre RÉGALDO-SAINTE BLANCARD (dir.),
*Archéologie des Eglises et des Cimetières
en Gironde*
1989 épuisé
- 2 André COFFYN,
*Aux origines de l'archéologie en Gironde :
François Daleau (1845-1927)*
1990 épuisé
- 3 Marie-France LACOUÉ-LABARTHE,
*L'Art du Fer forgé en pays bordelais
de Louis XIV à la Révolution,*
broché, réédition, 2003 39,50 €
- 4 Paul ROUDIÉ,
Bordeaux baroque
2003 15 €
- 5 Michel LENOIR (dir.),
La grotte de Pair-non-Pair
2006, réédition 2013 30 €
- 6 Jean-Jacques MICHAUD,
Bordeaux, le vitrail civil, 1840-1940
2011 19,50 €
- 7 Philippe MAFFRE,
*Construire Bordeaux au XVIIIe siècle :
les frères Laclotte, architectes en société
(1756-1793)*
2013 39 €
- 8 Xavier PAGAZANI et Claire STEIMER
*Le château d'Issan,
une « maison aux champs » du temps de Louis XIII
en Médoc*
2019 28 €
- 9 Marie-France LACOUÉ-LABARTHE
*Le maître du fer : Blaise Charlut, serrurier artisan et artiste
à La Réole, Bordeaux et alentour (1717-1792).*
2019 33 €

Collection Pages d'Archéologie et d'histoire Girondines

- 1 Marie-France LACOUÉ-LABARTHE,
Meubles bordelais, meubles de port
réédition 2019 15 €
- 2 Robert COUSTET, *Le couvent de l'Assomption
et les prémices de l'architecture néo-romane
à Bordeaux.* 8 €
- 3 Christophe SIREIX (dir.), *Les fouilles de la place
des Grands-Hommes à Bordeaux* épuisé
- 4 Michèle PEYRISSAC et Hélène GUENET,
Bordeaux, le lycée Montaigne épuisé
- 5 Hervé TOKPASSI, *L'hôtel Leberthon,
chef d'œuvre de l'architecture privée du XVIIIe
siècle à Bordeaux.* épuisé
- 6 Michèle PEYRISSAC,
Le noviciat des Jésuites de Bordeaux 8 €
- 7 Robert COUSTET,
Lanessan, un château en Médoc 8 €
- 8 Claude MANDRAUT,
*La faïencerie CAB (Céramique d'Art de Bordeaux),
1919-1947* épuisé
- 9 Philippe ARAGUAS et Samuel DRAPEAU (dir.),
*Les clochers-tours gothiques de l'arc atlantique,
de la Bretagne à la Galice.* 18 €
- 10 Philippe ARAGUAZ (dir.), *Jean Auguste Brutails* 15 €
- 11 Claude MANDRAUT, *Edmond Moussié (1888-1933) : Borde-
lais d'exception et mécène averti* épuisé
- 12 Damien DELANGHE,
Mille ans de troglodytisme à Saint-Emilion 7 €

Publications de la Société Archéologique de Bordeaux

Ouvrages anciens

J.-P. TRABUT-CUSSAC, <i>Livre des hommages d'Aquitaine</i>	9 €
Dr A. CHEYNIER, <i>Pair-Non-Pair</i>	épuisé
J.-A. BRUTAILS, <i>Les vieilles églises de la Gironde</i>	épuisé
A. NICOLAI, <i>Histoire des faïenceries de Bordeaux au XIXe siècle</i>	épuisé
J.-A. BRUTAILS, <i>Album</i>	épuisé
<i>Catalogue du Centenaire</i>	10 €
<i>Fouilles de Parunis, de Mithra aux Carmes</i>	8 €

Revue archéologique de Bordeaux

Les Sociétaires reçoivent le tome de la *Revue Archéologique de Bordeaux* correspondant à l'année de leur cotisation. Il leur est demandé de prévenir le secrétariat de tout changement d'adresse les concernant. Toute personne étrangère à la Société, notamment toute personne morale, collectivité, association ou société, peut souscrire un abonnement ou acheter un volume.

Cotisation pour 2019 : 37 €.

Pour les couples : 47 €.

Pour les étudiants : 15 €.

Les cotisations doivent être réglées avant la fin du premier trimestre.

Cession de tomes isolés selon disponibilités

Bulletins récents (depuis 1960) 30 €

Bulletins entre 1923 et 1960 11 €

Bulletins anciens (entre 1873 et 1923). 18,50 €

Tables 1924-1973 10 €

Tables 1974-2000 10 €

*Société Archéologique de Bordeaux
Hôtel des Sociétés Savantes, 1 place Bardineau, 33000 Bordeaux*

www.societe-archeologique-bordeaux.fr